



Règlement financier 2025-2026

Ce règlement consiste à détailler les rubriques qui seront facturées pour l'année scolaire 2025/2026. Une seule facture vous sera établie en début d'année et disponible sur école directe. Toutefois si des modifications intervenaient en cours d'année, une ou plusieurs factures complémentaires vous seraient transmises.

Dossier Tarifaire 2025/2026

Inscription

Frais de dossier d'inscription : 50€ (réglé par carte bancaire sur Ecole Directe).

En cas de désistement, les frais restent acquis.

Ils sont demandés lors de la 1^{ère} inscription.

Réinscription

Acompte de réinscription : 50€ (réglé par carte bancaire sur Ecole Directe).

En cas de désistement, les frais restent acquis.

L'acompte sera déduit de la première facture.

Contribution des familles : a pour but de financer l'immobilier de l'établissement (loyer, emprunt, grosses réparations) et les activités liées au caractère propre (Enseignement Catholique) et au projet spécifique de l'établissement.

Cette contribution ne peut faire l'objet de réduction pour absence.

En cas de départ en cours d'année un prorata temporis sera appliqué.

Tableau récapitulatif 2025/2026 des contributions mensuelles des familles en fonction des revenus et du nombre d'enfant à charge.

La scolarité s'étale sur 10 mois.

TRANCHES	Revenu fiscal de référence*		NOMBRE D'ENFANTS à charge		
	de	à	1 enfant	2 enfants	3 enfants
1	0	8 499	34,17 €	29,07 €	23,97 €
2	8 500	11 499	42,84 €	37,74 €	31,11 €
3	11 500	14 499	58,14 €	50,49 €	37,74 €
4	15 000	18 999	71,40 €	61,71 €	51,51 €
5	19 000	22 999	84,15 €	73,44 €	62,22 €
6	23 000	27 999	99,45 €	87,21 €	73,95 €
7	28 000	32 999	113,22 €	99,45 €	86,70 €
8	33 000	38 999	126,48 €	111,69 €	96,90 €
9	39 000	49 999	149,43 €	133,62 €	117,30 €
10	50 000	69 999	172,89 €	154,02 €	135,15 €
11	70 000	et plus	207,57 €	186,66 €	166,26 €
Famille d'accueil			70,50 €		

La photocopie de l'avis d'imposition de 2023 est à joindre.
A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué

Des réductions exceptionnelles peuvent être accordées aux familles rencontrant des difficultés financières.

Pour cela prendre, merci de prendre contact avec Mme BAUDRY (service facturation aux familles) afin de permettre d'étudier votre situation.

Prestations optionnelles

La restauration

Notre prestataire API s'engage sur une proposition de menus variés, équilibrés, faisant la part belle aux produits frais cuisinés sur place et la mise en œuvre de la loi EGALIM.

Les menus sont en ligne sur le site du Collège.

Régime	Cantine les 4 jours DP 4 Demi-pensionnaire 4 jours	Cantine les 3 jours DP 3 Demi-pensionnaire 3 jours	Cantine les 2 jours DP 2 Demi-pensionnaire 2 jours	EXT Externe occasionnel
	4 repas par semaine	3 repas par semaine	2 repas par semaine	Repas occasionnel, l'élève s'inscrit le matin lors de l'appel
Forfait	792€	604.80€	410.40€	6.50 € / repas
Absence prévue (séjours et stages)	déduite de la facture en fin de semestre.			
Absence non prévue (maladie)	5 jours de carence, sur présentation du certificat médical, régularisation en fin de semestre.			

Le tarif panier repas sera facturé uniquement dans le cadre d'un PAI au tarif de 2,50€.

La facturation de la restauration sera établie sur la base de 36 semaines.

Des régularisations seront établies au semestre (février et juillet) pour tenir compte des absences liées au stage ou séjour.

Etudes surveillées

Une étude surveillée est proposée de 16h20 à 17h10, les lundis- mardis- jeudis et vendredis.

1 soir par semaine	A partir de 2 soirs par semaine
7 € par mois	12 € par mois

L'inscription à la demi-pension et à l'étude est annuelle et est à renseigner lors de l'inscription ou à la réinscription (dossier en ligne).

Vous pourrez toutefois la modifier jusqu'au 15 septembre, au-delà de cette date l'inscription sera définitive pour l'année scolaire.

Les frais forfaitaires

Ces frais, obligatoires pour tous, recouvrent

- a) Il s'agit des cotisations à la direction diocésaine de l'Enseignement Catholique, assurance *, l'association sportive, les services d'orientation, le psychologue de l'éducation ... et Les frais spécifiques liés à la pédagogie tels que, projet technologique, acquisition de matériel pédagogique, organisation des examens...

➡ **9€ par mois sur 10 mois pour le Collège**
➡ **12,50€ par mois et sur 10 mois pour les Cycles**

*L'inscription s'accompagne d'une assurance obligatoire (assurance Verspieren) qui couvre l'élève en cas d'accident (même hors de l'établissement et pendant les vacances).

Il n'est pas nécessaire d'en souscrire une autre.

- b) Une participation à l'achat de livres par l'ARBS est également demandée en début d'année. (Sauf pour les 6èmes de la classe de cycle dont les frais spécifiques sont plus élevés car la reprographie et l'investissement matériel sont plus importants.)

➡ **Une circulaire spécifique vous sera transmise d'ici fin juin**

- c) Les animations et sorties permettent de financer des projets tels que sortie, musée, théâtre, actions de prévention....

➡ **5€ par mois sur 10 mois.**

- d) La carte de cantine et le carnet de bord seront distribués à la rentrée. Les cartes seront valables toute la scolarité.

➡ **En cas de perte ou de détérioration : 5 euros pour une carte de cantine et 10 euros pour un carnet de bord.**

- e) Cotisations APEL :

Nous collectons pour l'association de parents d'élèves la cotisation suivante :

➡ **16€ pour l'ainé.**
➡ **4€ si la cotisation est déjà appelée dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique.**

**Sauf si vous exprimez en retour, par courrier libre, et au plus tard le 5 septembre, régler cette cotisation dans un autre établissement, la cotisation de 16 € sera appliquée sur la facture.*

- f) Les casiers

L'établissement dispose d'un certain nombre de casiers individuels.

Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} sont prioritaires dans l'attribution de ceux-ci.

L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol à l'intérieur des casiers et à fortiori pour les affaires oubliées dans les salles.

Le tarif annuel est de : **15 €**

Les élèves souhaitant bénéficier d'un casier doivent ramener un cadenas à la rentrée (merci de conserver un double de la clé à la maison).

En cas de détérioration, des frais vous seront facturés.

- g) Les bourses :

Les bourses ont pour objectif de permettre aux familles de bénéficier d'une aide pour faire face aux frais de scolarité et de cantine. Les informations et dossiers à compléter seront diffusés début septembre.

Facturation

Le logiciel établit une facturation annuelle, qui comprend :

- La contribution des familles
- La restauration
- Les études surveillées
- Les frais forfaitaires (cotisation, animations et sorties, carte de cantine, APEL et casiers...)

Ce montant est divisé par 10 pour un paiement identique chaque mois, d'octobre à juillet.

Le logiciel comptable permet aux parents séparés de répartir le montant de la facture sur la base d'un accord commun des parents ou du jugement des affaires familiales.

Aussi chaque parent doit indiquer dans le dossier numérique d'inscription la part qu'il accepte de prendre en charge.

Plusieurs solutions pour régler votre facture :

- 1) Le prélèvement automatique : Les prélèvements ont lieu le 7 de chaque mois du 7 Octobre au 7 juillet. (Compléter l'autorisation de prélèvement). En cas de rejet de prélèvement, les frais engendrés vous seront facturés (6€ par rejet).
- 2) Paiement par carte bancaire : sur l'application Ecole directe pour le 7 de chaque mois.
- 3) Paiement par chèque : Votre règlement doit parvenir au service facturation pour le 7 de chaque mois.

L'inscription d'un élève externe ou demi-pensionnaire au Collège Communautaire suppose l'acceptation de l'intégralité des conditions financières et du contrat de scolarisation.

Nous vous remercions vivement de l'attention portée à la lecture de ce règlement financier et vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Jean Marc De Timmerman
Président OGEC

Grégory Bouillet
Chef d'établissement